

Les cormorans, ces insatiables

Série Ces bêtes qui nous embêtent (4/4)



Les cormorans sont toujours plus nombreux à s'installer en Suisse. Leurs nids sont répartis sur onze colonies. La moitié des spécimens nichent entre le Léman et le lac de Neuchâtel. Des spécimens sont présents à Genève, mais l'espèce ne s'y reproduit pas.

Image: DR

C'est l'histoire d'un oiseau qui ne faisait que passer mais qui a fini par s'établir dans plusieurs régions de Suisse. Au plus grand déplaisir des pêcheurs, dont il est le grand ennemi. Le cormoran, c'est de lui qu'il s'agit, a commencé à nicher en Suisse en 2001.

Par Caroline Zuercher **03.08.2017**

Articles en relation

L'embarrassant retour du castor

Série Ces bêtes qui nous embêtent (1/4)
[Plus...](#)

Par Lucie Monnat **30.07.2017**

Un oiseau venu de la mer Baltique

Le grand cormoran que l'on trouve en Suisse est issu d'une sous-espèce

Depuis, la population n'a cessé d'augmenter (lire ci-contre). Et sur les lacs et les rivières, on lui reproche son appétit.

«En 1972, nous en avons vu quatre sur le Léman. On trouvait cela magnifique, on ne savait même plus que cela existait», se souvient Henri-Daniel Champier, président du Syndicat intercantonal des pêcheurs professionnels du lac Léman. Aujourd'hui, le regard et l'avis de cet habitant de Clarens ont changé. «Ces oiseaux pillent le lac, je les appelle les sauterelles du Léman. Ils attaquent tout ce qui passe à portée de leur bec, y compris les perches, les feras et les gardons.» Aux couples qui nidifient s'ajoutent ceux qui viennent du nord de l'Europe en hiver. Chacun mange 500 à 650 grammes de poissons par jour (les estimations varient d'un interlocuteur à l'autre), auxquels s'ajoutent ceux qu'ils endommagent dans leur chasse. «Cette nourriture manque aussi aux autres poissons», souligne le professionnel.

«Ces cormorans sont à la recherche de nouveaux espaces, ils quittent les lacs et font des dégâts sur les cours d'eau»

Henri-Daniel Champier décrit des animaux intelligents, qui attaquent même dans les nasses et peuvent plonger jusque dans les profondeurs. Poissons coupés en deux, filets troués... A Hermance, son collègue Julien Monney est un peu moins touché. L'oiseau, en effet, ne niche pas dans le canton de Genève, qui accueille uniquement les migrateurs en hiver. Si le problème concerne davantage le Haut Lac, Julien Monney l'a lui aussi constaté. «A l'époque, ces oiseaux étaient craintifs et partaient quand on passait avec notre bateau. Leur comportement a évolué: ils ne font plus qu'une ronde avant de revenir.»

originaire de mer Baltique. Durant le XXe siècle, il a été régulièrement chassé au nord de l'Europe et avait pratiquement disparu. Depuis qu'elle est protégée à l'échelle continentale, l'espèce est repartie à la hausse.

Historiquement, ces oiseaux venaient en Suisse pour l'hiver. Deux couples ont niché pour la première fois à la réserve du Fanel, au bout du lac de Neuchâtel, en 2001. Depuis, leur nombre n'a cessé de croître. En 2002, on dénombrait sept couples, 1534 en 2015 puis 2099 en 2016. «Ces effectifs pourront encore augmenter mais ils finiront par se stabiliser en raison du manque de ressources», précise Sophie Jaquier, porte-parole à la Station ornithologique suisse.

Les nids de cormorans sont répartis sur onze colonies. La moitié des spécimens nichent entre le Léman et le lac de Neuchâtel. Leurs congénères se répartissent entre les autres principaux lacs du pays (notamment ceux de Zurich, de Sempach, des Quatre-Cantons ou le lac Majeur).

La rédaction sur Twitter

Les pêcheurs amateurs, que l'on croise sur les rivières, sont eux aussi inquiets. Voire en colère. «Ces cormorans sont à la recherche de nouveaux espaces, ils quittent les lacs et font des dégâts sur les cours d'eau», explique Maxime Prevedello, président de la commission genevoise de la pêche et membre du comité directeur de la Fédération suisse de pêche. Là, ils s'en prennent à des poissons menacés, en particulier à l'ombre commun et à la truite fario. «Les pêcheurs ont des limites strictes, mais cet oiseau qui n'est pas menacé n'en a pas. On surprotège un animal qui en menace d'autres, c'est contradictoire!»

Débat sur la régulation

Selon le Genevois, les possibilités de réguler l'animal restent «extrêmement limitées, notamment parce que l'on ne peut pas intervenir dans les réserves». Henri-Daniel Champier appelle pour sa part à définir «un nombre acceptable de cormorans et à les réguler comme on le fait actuellement avec d'autres bêtes sauvages». Faut-il davantage d'interventions? «Le fait que ces oiseaux posent un problème économique aux pêcheurs est disputé. Il faut notamment relever qu'ils mangent surtout des poissons peu intéressants pour l'homme», réplique Sara Wehrli, spécialiste du dossier chez Pro Natura. Et les dégâts sur l'ombre commun? «Il ne faut pas mettre les espèces en concurrence. Les ombres communs sont surtout menacés en raison de la pression humaine. Et n'oublions pas que l'expansion du cormoran en Suisse se fait naturellement.»

Sara Wehrli rappelle que la Confédération autorise le tir de cet oiseau en dehors des zones protégées durant la période de chasse, qui a été prolongée d'un mois en 2015 (elle s'étend de septembre à février). En cas de dégâts importants, les cantons peuvent en outre prendre des mesures en dehors de cette période et dans les réserves. Selon la statistique fédérale de la chasse, 947 spécimens ont ainsi été abattus en 2015.

«Au-delà des règles fédérales, il y a des particularités cantonales, précise Christophe Noël, inspecteur de la faune à Neuchâtel. Sur le lac de Neuchâtel, par exemple, le

Restez informé et soyez à jour. Suivez-nous sur le site de microblogage

Suivre @tdgch

cormoran ne peut pas être tiré mais nous réfléchissons à assouplir cette interdiction.» Côté vaudois, l'animal peut désormais également être chassé sur le lac Léman. «Mais du point de vue gustatif, il n'est pas intéressant, note Maxime Prevedello. Le magret de cormoran n'est pas bon. Il s'agit donc d'une chasse volontaire, faite notamment par les pêcheurs. Elle devrait être menée de façon plus intensive.»

Chasse interdite à Genève

A Genève, où la chasse est interdite, la question ne se pose pas. Les autorités ont toutefois décidé d'intervenir contre les oiseaux «spécialisés» dans la chasse en rivière. Deux spécimens ont été tirés sur la Versoix ces dernières années, ce qui a entraîné une dénonciation au procureur général émanant de la Ligue suisse contre la vivisection. «Comme le cormoran ne se reproduit pas à Genève et que marginalement en Suisse, nous n'avons pas de prise sur ses effectifs, explique Alain Rauss, chef des gardes de l'environnement. Nous veillons donc à prendre des mesures ciblées et à protéger les espèces de poissons les plus sensibles en améliorant leur habitat.»

Entre pêcheurs et certains défenseurs de l'environnement, le conflit est ouvert. Il se concrétise depuis plusieurs années à coups de recours et le Tribunal fédéral a déjà dû se prononcer. A la Station ornithologique suisse, à Sempach, la porte-parole Sophie Jaquier tente l'apaisement: «Nous comprenons certaines critiques liées aux dégâts dans les piscicultures ou aux risques encourus par l'ombre commun. Mais à nos yeux, des tirs devraient être effectués uniquement contre des individus spécifiques, lorsque des dégâts importants sont attestés et si d'autres mesures d'effarouchement s'avèrent infructueuses.»

Créé: 03.08.2017, 21h28

Votre avis